

ERASMUS+
ATTESTATION DE SÉJOUR

MOBILITE DE STAGE

Il est confirmé que

M./Mlle./Mme.,

étudiant/e³ en, a passé

un **stage ERASMUS+ à plein temps** dans la période

du ____ . ____ . ____
jour mois année

au ____ . ____ . ____
jour mois année

à
(nom de l'institution d'accueil).

A remplir par l'institution d'accueil:

.....
Nom de signataire

.....
Fonction

.....
Date

.....
Cachet et signature

Note pour les étudiant(e)s ERASMUS+:

Tout étudiant Erasmus+ doit **lors de la dernière semaine** de son stage faire signer par le responsable de la formation une lettre de confirmation de séjour dont **l'original** devra être remis au bureau régional Autrichien d'Erasmus.

La durée doit correspondre à la durée définie dans le contrat entre le bénéficiaire et l'Agence Nationale (OeAD-GmbH) à l'origine. Dans le cas d'une durée plus brève le complément sera réduit proportionnellement. Un stage a une durée minimum de deux mois consécutifs et une durée maximum de douze mois.

³ Sous la dénomination „étudiant/e“ est automatiquement incluse la possibilité d'une mobilité de stage pour les jeunes diplômés.